



Conseil-exécutif

Postgasse 68
Case postale
3000 Berne 8
info.regierungsrat@be.ch
www.be.ch/ce

Chancellerie d'État, case postale, 3000 Berne 8

Commission des infrastructures
et de l'aménagement du territoire (CIAT)

N° d'ACE : 416/2023
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Interne

Berne, le 26 avril 2023

Avenir Berne romande. Décision du Conseil-exécutif sur les bâtiments provisoires et définitifs. Information aux commissions du Grand Conseil avant la session d'été 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Députées, Messieurs les Députés,

Par la présente, le Conseil-exécutif vous transmet ses réflexions et sa proposition pour l'organisation des bâtiments provisoires et définitifs dans le projet Avenir Berne romande (ABR), en prévision de la session d'été 2023 et de la séance de votre commission le 11 mai 2023. Nous vous remercions pour la poursuite du travail en coordination entre les différents organes du Grand Conseil, tel qu'il a été initié par le Bureau du Grand Conseil lors d'une information à toutes les commissions le 19 décembre 2022. ABR est un projet politique et régional, dont la stratégie a été prise en charge par la CIRE ; les décisions de crédits et de mise en œuvre de construction de bâtiments relèvent de la CIAT. La Députation est très impliquée, de même que la plupart des autres commissions, qui reçoivent copie de cette lettre.

Sur la base de l'évaluation fournie en annexe, le Conseil-exécutif continue à se prononcer en faveur de la construction d'un nouveau centre justice et police à Reconvilier. Le Conseil-exécutif a l'intention de soumettre au Grand Conseil le crédit d'étude correspondant pour la session d'automne 2023 déjà. C'est la meilleure solution pour l'avenir du Jura bernois ; elle est soutenue par la Police cantonale, la Justice, la Députation, le Conseil du Jura bernois et les communes du Jura bernois. Elle correspond aussi aux déclarations de planification adoptées par le Grand Conseil à la session de printemps 2023. Ce centre nécessite certes un investissement de départ important, mais il permettra des économies dans le fonctionnement et les synergies entre police, justice et ministère public, comme c'est le cas, par exemple, dans le centre administratif cantonal Neumatt à Berthoud.

Comme cette solution nécessite des bâtiments provisoires, le Conseil-exécutif recommande de les organiser de manière décentralisée à Bienne (justice), Loveresse et Tavannes (police). Après un nouvel examen, le Conseil-exécutif a écarté toutes les autres solutions provisoires, y compris Bellelay et Bel-Air ; elles comportent toutes des risques trop importants. Cette solution à Bienne n'est possible selon le Conseil-exécutif qu'en liant les deux aspects

(bâtiments provisoires et définitifs) du dossier. Il ne doit subsister aucun doute que les antennes du Jura bernois du Tribunal et des Ministères publics, après avoir dû quitter provisoirement le Jura bernois, y retourneront dès que le centre justice et police aura été construit. À l'heure actuelle, le Conseil-exécutif examine de quelle manière garantir juridiquement ce retour des institutions judiciaires dans le Jura bernois (après une phase provisoire aussi courte que possible à Bienne).

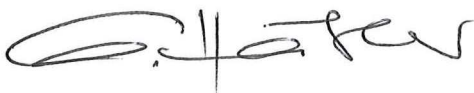
Le Conseil-exécutif fonde sa position sur les travaux préparatoires de sa Délégation pour les affaires jurassiennes (DAJ), qui a invité en séance des représentantes et représentants des tribunaux et des ministères publics et a pris en compte leur avis. D'une part, l'analyse de variantes fournie en annexe a servi de base à la décision et aux présentes recommandations du Conseil-exécutif. D'autre part, le Conseil-exécutif a aussi pris en compte d'autres éléments d'analyse dans sa décision. Ainsi, outre les habituelles questions de coûts, d'économicité ou de stratégie immobilière du canton, divers facteurs ont été pris en compte dans la décision du Conseil-exécutif : en particulier les déclarations de planification et charges adoptées par le Grand Conseil, les prises de position régionales (Conseil du Jura bernois, Députation et association Jura bernois.Bienne, principalement) et celles du groupe de travail justice et police.

Par ailleurs, le Conseil-exécutif vous informe qu'il a dû prendre en compte dans sa décision un élément nouveau apparu depuis la session de printemps : le concordat sur le transfert de Moutier a été négocié jusqu'à son terme, il sera prochainement validé par les deux gouvernements cantonaux et mis en consultation auprès d'un nombre restreint d'acteurs concernés. La médiation qui a eu lieu sous l'égide de la Confédération a écarté de manière définitive la possibilité pour le canton de Berne de rester quelques mois ou années dans des bâtiments à Moutier (JU) après le transfert cantonal en 2026. La pression du temps, déjà importante lors de la session de printemps, s'est donc confirmée et accrue depuis.

Pour ces différentes raisons, le Conseil-exécutif demande aux commissions compétentes et au Grand Conseil de mettre en œuvre le projet tel que présenté, avec des décisions claires qui permettront à la DTT de commencer rapidement les travaux, tout particulièrement pour les bâtiments provisoires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, nos respectueuses salutations.

Au nom du Conseil-exécutif



Christine Häslar
Présidente du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- CIAT
- Chancellerie d'État
- Direction des travaux publics et des transports

Copies

- CIRE
- Députation
- Commission de la sécurité
- Commission des finances
- Commission de la justice

Pièce jointe

- Analyse des variantes pour les bâtiments provisoires et définitifs